

## **L'essentiel en bref**

---

En 1986, la Constitution cantonale a été complétée par un titre XD qui énonce les principes de la politique énergétique : conservation de l'énergie, développement prioritaire des sources d'énergie renouvelables et respect de l'environnement. Ces principes obligent aussi bien les autorités cantonales et communales que l'administration et les établissements publics, dans le cadre de leurs attributions. C'est dorénavant dans ce contexte nouveau que les Services industriels de Genève (SIG) doivent remplir leur mission d'approvisionnement énergétique du canton.

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a choisi d'analyser comment et dans quelle mesure les SIG se sont conformés à ces nouvelles exigences.

Cette interrogation se justifie d'autant plus que la libéralisation prochaine du marché de l'électricité -et ultérieurement de celui du gaz- va modifier de manière importante les conditions-cadre de la politique énergétique cantonale. Certains milieux craignent que cette libéralisation ne mette en péril les efforts entrepris pour la conservation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il importe dès lors d'établir le bilan des résultats obtenus jusqu'à présent et d'en tirer les enseignements pour les adaptations qu'exige ce nouveau contexte.

### **Une coordination interne insuffisante**

La création du « Groupe Energies », chargé de rassembler les données de base sur la consommation électrique et de fournir des conseils à la clientèle, représente un premier pas dans la concrétisation du principe de conservation de l'énergie. Néanmoins la CEPP s'étonne que ce groupe ait limité ses activités au seul secteur de l'électricité, alors même qu'une action efficace en faveur des économies d'énergie aurait exigé la coordination des efforts des différents services des SIG. Cette absence de coordination est particulièrement frappante à propos du couplage chaleur-force (CCF) dont la promotion a été freinée par la divergence d'intérêts entre les services du gaz et de l'électricité.

### **Une mauvaise collaboration entre l'OCEN et les SIG**

A l'évidence, la collaboration entre les SIG et l'Office cantonal de l'énergie n'est pas satisfaisante. Rétention d'informations et doublons contribuent au gaspillage du capital de compétences dont dispose le canton et contrecarrent la mise en oeuvre des principes de la politique énergétique. La CEPP a notamment documenté ce manque de collaboration à propos du projet de chauffage à distance Cadiom.

### **Tarification : entre la vérité des coûts et les contraintes politiques**

De manière générale, la CEPP a pu observer une évolution de la structure et du niveau des tarifs de l'électricité vers une approche marginaliste, mieux apte à induire un comportement rationnel du consommateur. Mais les tarifs de l'énergie restent des prix administrés, soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, lequel se réserve de déroger aux principes de la politique énergétique en faveur de considérations économiques et sociales.

### **Energies renouvelables : des efforts certains mais dispersés**

Le bilan des études et réalisations portant sur les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie n'est pas négligeable. Néanmoins, la CEPP constate que l'action des SIG dans ce domaine ne s'inscrit pas dans un plan cohérent au service d'objectifs clairement définis. De ce fait, cette action n'a pas contribué à modifier de manière significative les comportements des usagers et les prévisions sur lesquelles se fondent les SIG pour la planification des investissements dans le réseau.

### **La responsabilité des autorités politiques**

La CEPP estime que ce bilan pour le moins mitigé est à mettre en relation avec une législation imprécise dans la définition des responsabilités respectives de l'Etat et des SIG en matière de conservation de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

Mais pour notre commission, le facteur déterminant reste l'absence persistante d'une conception générale de l'énergie telle que prévue par la loi, fixant des objectifs opérationnels et des priorités et établissant un programme de mesures.

### **Trois recommandations**

Sur la base de ce constat, la CEPP formule trois recommandations. Présentées à la fin du présent rapport, elles visent à créer les conditions indispensables à la pérennité des SIG et au respect des principes de la politique énergétique cantonale dans un marché libéralisé.

## **Abréviations**

---

CA	Conseil d'administration
CADIOM	Chauffage à distance-incinération des ordures ménagères
CCF	Couplage chaleur-force
CUEPE	Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie
DEP	Département cantonal de l'économie publique
EOS	L'Energie de l'Ouest-Suisse
GE	Groupe Energie
kW	Kilowatt (puissance)
kWh	Kilowatt par heure
Mwh	Mégawatt par heure (1'000'000 kWh)
OCEN	Office cantonal de l'énergie
PDER	Plan directeur des énergies de réseaux
PV	Photovoltaïque
R+D	Recherche et développement
SIG	Services industriels de Genève
SMNI	Système de mesure non-invasif